



Refus de visite et droit parentale

Par **corailler jean philippe**, le **15/12/2009** à **19:03**

Bonjour, je vous écris dans l'espoir de trouver une solution de droit parentale, j'ai un enfant de onze mois qui vit chez sa mère. Mais je n'étais ni mariée ni en concubinage avec elle, après deux ans de relation, la mère refuse tout contact avec mon fils dont des nouvelles ni visites ni droits parentaux. Je ne connais pas mes droits en ces circonstances, j'ai donc besoin de votre aide pour trouver la meilleure solution.
Salutations distinguées

Par **Marion2**, le **15/12/2009** à **19:08**

Bonsoir,

Si vous avez reconnu cet enfant, vous pouvez saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la mère.

Le JAF statuera sur un droit de visite et d'hébergement et le montant d'une pension alimentaire.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Cordialement.

Marion

Par **corailler jean philippe**, le **15/12/2009** à **21:01**

merci marion pour ces renseignements importants